

Des outils pour agir ici et ailleurs

LES FONDS EUROPÉENS ORIENTÉS VERS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



De nombreuses initiatives locales des acteurs du territoire reposent sur des co-financements publics. Le Département y est présent, l'Europe également à travers différents fonds d'intervention orientés vers le développement économique.



@Shutterstock

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Pour qui ? Collectivité locale, chambre consulaire, organisme de formation, PME, association...

Pourquoi ? Développer l'attractivité des territoires.

Pour quels projets ? Aides directes aux investissements réalisés dans les entreprises (en particulier les PME) pour des emplois durables, infrastructures liées à la recherche et l'innovation (télécommunications, environnement, énergie, transports), instruments de soutien au développement régional et local (fonds de capital-risque, fonds de développement local, etc.)

Le Fonds Social Européen (FSE)

Pour qui ? Collectivité locale, chambre consulaire, organisme de formation, PME, association...

Pourquoi ? Soutenir l'emploi et l'inclusion sociale.

Pour quels projets ? Adaptation des travailleurs et des entreprises aux évolutions économiques, accès et retour à l'emploi, intégration sociale des personnes défavorisées et lutte contre les discriminations dans l'emploi, amélioration du système d'éducation et de formation...



Grâce au Fonds Social européen, le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence développe un projet d'accompagnement social renforcé des personnes éloignées de l'emploi. Ce dispositif vise à favoriser l'accès ou le retour à une activité professionnelle au moyen d'une



*Ce projet
est
cofinancé
par le
Fonds
social
européen
dans le
cadre du
programme
opérationnel
national «
Emploi et
Inclusion »
2014-2020*

Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

Pour qui ? Collectivité locale, établissement public de coopération intercommunale, PME, association...

Pourquoi ? Développer l'espace rural.

Pour quels projets ? Compétitivité des secteurs agricole et forestier, environnement et paysage, qualité de vie dans les zones rurales, diversification de l'économie rurale.

Le Programme Interrégional du Massif des Alpes (POIA-FEDER)

Pour qui ? Collectivité locale, établissement public de coopération intercommunale, PME, association...

Pourquoi ? Développer le massif alpin.

Pour quels projets ? Protection et valorisation des ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne, structuration et consolidation de la filière alpine du bois pour la construction, développement de la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels.

Le territoire des Alpes de Haute-Provence est éligible à d'autres programmes européens, parmi lesquels la Coopération transfrontalière européenne (CTE), avec le programme Alcotra (Alpes Latines de Coopération



Pour la période 2014-2020, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'autorité de gestion des Fonds européens. Pour tout savoir sur les différents programmes opérationnels, les thématiques prioritaires en Paca et les procédures de candidatures, rendez-vous sur europe.regionpaca.fr. Le service Territoires et Europe du Département accompagne et conseille les porteurs de projets : éligibilité, services instructeurs, cofinanceurs à contacter...

Contrats État-Région

Aux côtés de partenaires publics, acteurs et porteurs de projets locaux, le Conseil départemental est engagé dans différents dispositifs de co-financement des politiques et opérations d'aménagement du territoire : Contrat de Plan État-Région ([CPER](#)), Convention interrégionale de massif des Alpes ([CIMA](#)), Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ([SRADDET](#)).



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

Plan du site

Contact

Espace presse

Charte graphique

